

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-90-1903 accordant une concession définitive à M. Dohin du lot de terrain n° 121, sis rue Deloncle.

n° 05-90-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 août 1903

Numéro JO
n° 90 du 01/09/1903

Date du numéro
1 septembre 1903

VISAS

Vules arrêtés des 1^{er} Janvier 1892 et 13 Novembre 1899 sur le régime des concessions

Vul'arrêté du 15 août 1901 accordant concession provisoire à M. Dohin, mécanicien à Djibouti, du lot de terrain ne 121 de l'ancien plan cadastral du plateau du Serpent

Vule rapport du Chef du Service des Travaux Publics constatant que M. Dohin a rempli les engagements qui lui étaient prescrits par l'arrêté précité du 15 Août 1901 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Il est fait concession définitive à M. Dohin du lot de terrain portant le n°121 à l'ancien plan du plateau du Serpent, sis rue Deloncle, d'une surface de 720 mètres carrés environ. Art. 2. — Il n'est apporté aucune restriction ou modification aux réserves ou obligations stipulées aux articles 3et4 de l'arrêté précité du 15 Août 1901. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel du Protectorat.

Albert DUBARRY.